

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **21**

Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **28**

Date de la convocation : **18/02/2019**

Date d'affichage : **20/02/2019**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 26 FEVRIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 26 février à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADÉ Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSADÉ / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Valérie ROBIN / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Michel DALLARI à Ernest DAL SOGLIO

ABSENT : Pascal CORDE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Le Rallye Aïcha des Gazelles du Maroc est une aventure internationale et humaine unique en son genre. C'est le seul Rallye Raid international hors-piste 100 % féminin. Depuis 1990, il rassemble des femmes de 18 à 71 ans et de 15 nationalités différentes dans le désert marocain.

Le Rallye Aïcha des Gazelles du Maroc développe une autre vision de la course automobile : pas de vitesse ni de GPS, mais une navigation à l'ancienne, uniquement en hors-piste.

Il s'agit du seul rallye au monde certifié ISO 14001 de Management Environnemental.

N° 2019/021

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES PETROLEUSES » :
RALLYE DES GAZELLES 2019**

CM 26/02/2019

N° 2019/021

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES PETROLEUSES » :
RALLYE DES GAZELLES 2019**

Sans autre sélection que leur détermination, quels que soient leur âge ou leur milieu, leur nationalité ou leur expérience, les participantes de ce Rallye viennent vivre aux commandes d'un 4x4, d'un Crossover, d'un Quad, d'un camion, d'un SSV, d'une moto ou d'un véhicule électrique ou hybride, une compétition sans vitesse dans le respect des populations locales et de l'environnement.

Il s'agit également d'un rallye solidaire, un véritable engagement humanitaire et social. Le rallye a créé sa propre association caritative, « Cœur de Gazelles », dont l'objectif est de soutenir la population locale : aide à l'enfance, soins médicaux, examens ophtalmologiques, scolarisation, réinsertion professionnelle...

Il expose que la commune a été sollicitée par Caroline PERENGO, Miss Côte d'Azur 2018 et finaliste de Miss France 2019 pour le financement d'une partie des frais exposés par celle-ci dans le cadre de sa participation à l'édition 2019 du Rallye Aïcha des Gazelles.

Il est à noter que c'est la première fois qu'une miss régionale participe à l'aventure.

Compte tenu de la couverture médiatique de cette action, la commune est intéressée par les retombées en termes de communication que peut apporter l'association du nom de la commune à cet événement, notamment en raison des valeurs qu'il véhicule.

La commune participerait aux frais d'équipement à hauteur de 800 € TTC en octroyant une subvention exceptionnelle à l'association « les Pétroleuses » en échange de la pose du logo de la commune sur le véhicule.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'association « les Pétroleuses » pour la participation aux frais de l'équipage 31, composé de Caroline PERENGO et Elodie BAUDIN.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire

Marc Étienne LANSAD

